

Compte-rendu du groupe de travail

Zones humides, cours d'eau et milieux littoraux

Mardi 27 novembre 2012, 14h00 – 17h30, Salle Aunis-Saintonge,
DREAL, Poitiers

Rappel de l'ordre du jour

- Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu ;
- Présentation et discussion sur la méthodologie d'identification des réservoirs de biodiversité ;
- Construction des réservoirs de biodiversité avec les participants et discussion.

Synthèse des échanges

Éléments à prendre en compte pour la trame bleue.

- La trame bleue repose particulièrement sur des espaces dits « réglementaires » déjà identifiés ou en passe de l'être. C'est particulièrement vrai pour les cours d'eau (révision des classements). C'est un peu moins vrai pour les milieux humides « continentaux », ou les espaces littoraux.
- On rappelle que les orientations nationales listent les éléments à étudier (dont les espaces « réglementaires »), en distinguant les espaces à intégrer automatiquement à la TVB, et les espaces dont la contribution est à étudier au cas par cas dans chaque région. Pour les premiers, on propose d'utiliser le terme de Réservoir Obligatoire (RBO), et pour les seconds, le terme de Réservoirs Non Obligatoire (RBNO). Un tableau récapitulatif est présent dans les dossiers de séance. Une précision est apportée sur les ZSGE et ZHIEP : lorsqu'ils existent ils sont intégrés automatiquement à la TVB. En Poitou-Charentes, certains SAGE ont identifié des espaces susceptibles de répondre à ces deux définitions, mais rien n'est arrêté par le préfet. En conséquence ces travaux n'ont pas vocation à être intégrés automatiquement au SRCE Poitou-Charentes. Les prélocalisations disponibles sont donc étudiées comme RBNO.
- Certains RBNO, dont les zones Natura 2000, les ZNIEFF, ... concernent de nombreux milieux et pas uniquement la trame bleue. La problématique est alors double
 - trier et « ventiler » ces espaces dans la bonne sous-trame.
 - ajuster au mieux le périmètre (apporter des éléments de connaissance pour « construire le réservoir »).

Ventilation des zonages réglementaires dans la sous-trame

- L'ensemble des zonages réglementaires (Natura, ZNIEFF...) ont été consultés sur le site de l'INPN. On considère le zonage comme appartenant à la sous-trame à partir de 10% d'habitats naturels relatifs aux cours d'eau, milieux humides et/ou zones humides.
- La ventilation a écarté certains sites (les tableaux de ventilations seront téléchargeables sur le site TVB Poitou-Charentes), cependant le nombre de site écarté est limité, et correspond

souvent à des sites rocheux ou cavernes d liés à la présence de chiroptères, que l'on prévoit de traiter par ailleurs et de façon spécifique.

"Construction" des réservoirs cours d'eau

- Pour les cours d'eau, on s'appuie presque uniquement sur les classements (arrêtés en Loire Bretagne, en cours de concertation en Adour Garonne), complétés par les informations issues des deux SDAGE : axes migrateurs, réservoirs de biodiversité
- l'information « mobilité des cours d'eau » est approchée par les zones inondables.
- L'information espèces est issue de données de l'ONEMA. (référentiel GEOIF dans le cadre des inventaires frayères)
- Pour cette trame, il n'est pas envisagé, a priori, de modélisation faute de données assez précises sur l'occupation du sol (zones humides entre autres) sous Corine Land Cover.
- Les remarque des participants portent sur
 - regret qu'il n'y a pas de modélisation : on ne va considérer que ce qui existe déjà et est déjà inventorié par ailleurs. Cependant, l'avis d'expert est l'une des méthodes proposées pour corriger l'approche.
 - le besoin de mieux identifier les connexions latérales entre les cours d'eau et les zones humides
 - les différences qu'il y a entre les notions de réservoirs de biodiversité selon qu'il s'agisse de Loire Bretagne ou Adour Garonne.
 - Outre la définition des réservoirs de biodiversité (étape de travail actuel des groupes de travail), les réservoirs de biodiversité seront à hiérarchiser, l'idée d'utiliser les masses d'eau en très bon état des SDAGE est retenue pour hiérarchiser dans une prochaine étape les réservoirs de biodiversité.
 - Les discussions en ateliers ont permis de compléter les questions sur l'identification des réservoirs de biodiversité concernant les cours d'eau :
 - Identifier les têtes de bassin versants et le petit chevelu car ces secteurs ne sont jamais pris en compte dans le réseau Natura 2000.
 - Croiser zones inondables, cours d'eau, et espaces réglementaire avec zones humides ?
 - Les données du BRGM pourraient être utilisées pour compléter les informations sur les liens cours d'eau / zones humides latérales (très rarement abordées + hors réunion : couche difficile à collecter et mobiliser).

"Construction" des réservoirs de biodiversité des autres zones humides

- De même que pour les réservoirs biologiques, les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne présentent des disparités dans la prélocalisation des zones humides. Pour le SDAGE Loire-Bretagne, il s'agit uniquement de réservoirs de biodiversité potentiels, pouvant être des mares, plans d'eaux.... Les localisations des SAGE sont intéressantes mais outre un niveau de validation variable selon le CLE, la couverture n'est pas non plus homogène sur la région.
-
- L'analyse de la topographie permettrait également de préciser les points d'inventaire (présence en fond de vallées pour le département des Deux-Sèvres). (Hors réunion : cette méthode semble rejoindre la question d'un croisement ZH/ZI évoquée plus haut)
- Les zones humides ressortent davantage comme un semis de points de petite dimension que comme des secteurs de grande dimension : le travail d'analyse est à poursuivre (densité de point ? Hiérarchisation de secteur en prenant en compte d'autres informations Un constat ressort : la différence entre les zones dépendantes des eaux courantes (cours d'eau, zones humides connectées) et de celles indépendantes (mares, tourbières).

- Les discussions en ateliers conduisent à proposer la construction d'une grille d'analyse présence/absence de zones humides couplée à une approche espèces (amphibiens/oiseaux).
- Pour identifier les zones humides, il est également proposé de croiser les localisations de zones humides des SAGE avec les zones humides d'importance majeure (environ une dizaine identifiée à l'échelle régionale) et/ou croiser les données qualitatives des SDAGE avec les cours d'eau linéaires.
- Enfin, les mares reconnues à l'échelle régionale sont à définir comme réservoir de biodiversité.

"Construction" des réservoirs de biodiversité milieux littoraux

- Les milieux littoraux ont été surtout abordés en ateliers, les deux îles d'Oléron et de Ré ainsi que les grands marais littoraux sont proposés en réservoir de biodiversité tandis que pour le Marais Poitevin, une approche espèce semble nécessaire pour définir s'il s'agit de réservoir de biodiversité proprement dit et/ou de corridor.
- Les fleuves côtiers sont pris en tant que réservoirs de biodiversité mais sans limite de périmètres vers l'amont des fleuves.

Autres

- Une synthèse des échanges ayant eu lieu dans les autres sous-trames est demandée par les participants pour appréhender l'ensemble de la démarche. Un bref exposé est fait sur le déroulé de la sous trame Plaine Ouverte. Les autres réunions n'ont pas encore eu lieu. Les comptes-rendus et les présentations sont des autres sous-trames sont disponibles en téléchargement sur le site internet Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes.

Travail en sous-groupe

Le travail en sous groupe a permis de réfléchir à grands traits sur les périmètres possibles des réservoirs de biodiversité hormis pour les cours d'eau où il convient de compléter l'information (faire figurer le reste du réseau hydrographique) et de superposer davantage avec les zonages réglementaires. Le travail réalisé sera numérisé et capitalisé pour aider à caler la suite de la démarche.

Suites de la réunion

Afin de préparer au mieux la prochaine réunion qui devrait avoir lieu en mars 2013 (portant sur la validation des réservoirs de biodiversité et l'analyse des corridors écologiques) les participants peuvent transmettre :

- des propositions et avis, amendements concernant **les espèces** à prendre en compte pour la définition des réservoirs de biodiversité (espèces indicatrices d'une sous-trame permettant de préciser et localiser les réservoirs de biodiversité) ;
- des remarques/amendements à la « **construction** » **des réservoirs de biodiversité**, en complément du travail qui a été fait en ateliers ;
- des remarques ou réflexions sur les indices de la modélisation ;
- tout autre complément jugé utile.

La cartographie issue du présent groupe de travail sera mise à disposition des participants afin qu'ils puissent poursuivre le travail d'analyse des réservoirs, à l'instar de ce qui a été fait en séance.

Les fiches état/pression modifiées et intégrant les remarques des participants seront téléchargeables sur l'espace collaboratif du site internet trame verte et bleue en Poitou-Charentes.

Les délais de retour de la part des participants seront précisés ultérieurement.

Un travail d'échange en Comité Scientifique et Technique sera organisé début février pour orienter ou valider les résultats des groupes de travail.

Le prochain atelier pourrait avoir lieu en mars et visera à finaliser le travail sur les réservoirs de biodiversité et/ou entamer l'analyse des corridors.

Informations pratiques et coordonnées équipe projet

Lien, identifiant et mot de passe du site collaboratif :

Site internet TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>
Espace collaboratif TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/-Espace-reserve-.html>
Identifiant : groupetravail / mot de passe : groupetvb123

Les coordonnées de l'équipe TVB :

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes, 05 49 55 65 59
bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr

Anne-Sophie CHAPLAIN, Région Poitou-Charentes, 05 49 55 76 65
as.chaplain@cr-poitou-charentes.fr

Structures représentées et personnes présentes

Organisme	Nom
Agence MTDA	Caroline BOUSQUET
Agence MTDA	Hubert D'AVEZAC DE CASTÉRA
Associations des Moulins du Poitou	Daniel THOMAS
Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest	Stéphane MAGRI
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime	Sébastien MERIAU
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	Gaëlle KANIA
Conseil Régional Poitou-Charentes	Anne-Sophie CHAPLAIN
Conseil Régional Poitou-Charentes	Isabelle LAROCHE
Conseil Régional Poitou-Charentes, Service Eau	Anne-Françoise SIROT-DEVINEAU
Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes	Patricia BUSSEROLE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime	Delphine MELIN
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime	Matthieu BRUNET
Direction Départementale des Territoires de la Vienne	Frédéric MURZEAU
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Patrick BARNET
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Bernard HÉRY
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Albert NOIREAU

Organisme	Nom
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Aurore PERRAULT
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Brice GALERA
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Alexandre BRETHON
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin	Marc CASTAGNE
Etablissement Public du Bassin de la Vienne	Guillaume LALOGÉ
Fédération des chasseurs de Charente Maritime	Grégoire BOUTON
Forum des Marais Atlantiques	Fabien BLANCHET
Groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes	François ALBERT
NCA Environnement, bureau d'études	Xavier HECKLY
Poitou-Charentes Nature	Michel CAILLON
Poitou-Charentes Nature	Solange FRADET
Union des Marais de la Charente-Maritime	Stéphanie MERCIER
Union National des Industriels de Carrières et de Matériaux	Raphaëlle LEBON